

## RAPPORT

**Objet :** Confédération Européenne

La construction européenne se trouve aujourd'hui confrontée à **quatre** grands **défis** de nature politique :

- les **revendications** des **minorités nationales** notamment dans les pays de l'Europe centrale et orientale, dont les aspirations politiques, et la modification des frontières qu'elles impliquent, mettent gravement en danger la stabilité du continent ;
- l'**émergence** d'ensembles ou de **blocs sous-continentaux**, formés par un certain nombre d'Etats européens, aux objectifs politiques non encore précisés mais avec une volonté de différenciation et de protagonisme très déterminé (le groupe des pays nordiques et baltes, le bloc germanique centre européen, la Pentagonale, les pays européens de la Méditerranée, etc.) représente un risque important de dispersion géopolitique ;
- l'**urgence d'adhérer à la C.E.E.** pour les pays de l'Europe centrale et orientale qui ont fait du "retour à l'Europe" leur principal objectif politique, et l'**impossibilité** à court terme **de cette adhésion**, en raison d'un fort différentiel des paramètres économiques entre ces pays et ceux de la Communauté, rend d'autant plus impérative leur pleine **reconnaissance européenne** sous forme d'une incorporation à une grande institution européenne ;
- la nécessité de disposer d'une **instance à haute valeur symbolique** qui puisse légitimement **représenter**, dans le concert mondial, **l'Europe dans son ensemble**, et dont l'absence s'est faite cruellement sentir lors des dernières crises mondiales -guerre du Golfe, question kurde, etc.-

Deux institutions sembleraient susceptibles d'intervenir sur ces problèmes : la C.S.C.E. et le Conseil de l'Europe.

La présence des Etats-Unis et du Canada dans la première donne une tonalité particulière à toute action de nature spécifiquement européenne qu'elle pourrait entreprendre et lui interdit d'assumer, au niveau mondial, la fonction de représentation de l'ensemble européen.

Le Conseil de l'Europe, s'il était considérablement renforcé, pourrait répondre de façon satisfaisante aux quatre grands défis qui viennent d'être évoqués. Malheureusement les derniers avatars concernant la dimension

parlementaire de la C.S.C.E., la parcimonie des Etats quant à une augmentation de ses ressources et, plus particulièrement, "l'insatisfaction européenne" des pays postcommunistes qui en font déjà partie -Hongrie et Tchécoslovaquie-, prouvent qu'il pâtit toujours d'un déficit de légitimation politique qui l'empêche de remplir les fonctions qu'exige aujourd'hui la construction de la Grande Europe.

La conclusion qui semble s'imposer est donc celle de l'opportunité de promouvoir la **création d'une nouvelle institution : la Confédération**. Elle se heurte néanmoins à **trois objections** qui commencent déjà à être avancées :

- la première est d'ordre **politique** : une Confédération Européenne où figurerait l'URSS sans les Etats-Unis sera difficilement acceptable par ces derniers.
- la seconde est de nature **institutionnelle** : il ne faut pas de nouvelle institution européenne car son action risque de faire double emploi et d'interférer avec le travail des organisations déjà existantes (UEO, CSCE, CEE, CE, etc.).
- la troisième est d'ordre **budgétaire** : la création d'une nouvelle bureaucratie viendrait gréver les budgets nationaux déjà trop sollicités au niveau international européen.

A ces objections pourrait s'ajouter une certaine allergie à la créativité institutionnelle de la France, assez virulente chez certains Etats européens.

Ces dernières considérations, tout comme la nature particulière de l'évènement prévu pour le lancement de la Confédération -les Assises de Prague-, conseillent de donner un caractère très novateur aux propositions qui seront présentées à cette occasion.

Il conviendrait, en conséquence, pour la Confédération de **diminuer le profil de coopération intergouvernementale**, axe fondamental des autres institutions, et de souligner sa vocation essentielle : **se constituer en porte-parole des sociétés civiles de l'Europe et servir de plateforme de concertation aux différentes instances politiques européennes**.

- Les trois fonctions principales de la Confédération seraient donc :
- la **concertation** entre les institutions déjà existantes et la recherche d'une plus grande **synergie** des programmes et des actions déjà à l'oeuvre ;
  - le **lancement** et l'**impulsion** de nouvelles initiatives exclusivement dans les domaines, les secteurs ou les créneaux où elles feraient défaut ;
  - la **représentation globale** de la Grande Europe.

Une des caractéristiques propres à la Confédération serait qu'elle n'interviendrait jamais directement au niveau opérationnel mais toujours par l'intermédiaire des acteurs politiques économiques, sociaux et culturels les plus qualifiés dans chaque cas pour le faire. Le protagonisme des actions reviendrait aux véritables protagonistes et la Confédération pourrait faire

l'économie d'une nouvelle bureaucratie lourde et coûteuse. Il reviendrait au pays assurant la Présidence d'assumer le budget du Secrétariat qui serait extrêmement léger et flexible, tant de par sa nature que par ses effectifs.

La modalité opérationnelle de la Confédération dans la perspective des sociétés civiles -qui devrait, semble-t-il, être prioritaire- pourrait consister à créer des **ensembles où seraient rassemblés, par secteurs thématiques, différents groupes d'acteurs sociaux**. Si la Confédération décidait par exemple de s'attaquer en priorité aux domaines de l'énergie, des transports et communications, de l'environnement ou de la culture, elle pourrait promouvoir la constitution de Fédérations ou Conseils pour les principales catégories d'opérateurs dans chacun de ces domaines.

Pour de nombreux secteurs il serait possible d'avoir recours aux associations professionnelles européennes préexistantes qui pourraient ainsi devenir membres de la **Fédération correspondant au domaine concerné**. Chaque Fédération, dont le rôle principal serait celui de la représentation professionnelle et thématique, serait **appuyée** dans le domaine de sa compétence **par une Agence Européenne**, promue par la Confédération, qui assurerait les fonctions opératives, de déclenchement/impulsion et de concertation décrites précédemment.

Chaque domaine demanderait bien entendu la création d'une Fédération ou Conseil qui réponde à sa nature et à sa spécificité. L'ensemble de toutes ces instances aurait une représentativité indiscutable par rapport aux sociétés civiles européennes. En outre les Agences pourraient devenir un outil décisif pour la conception et la mise en oeuvre d'actions concrètes dans les pays périphériques de l'Europe, notamment ceux de l'Europe centrale et orientale.

Prenons très brièvement, à titre d'exemple, le **domaine de la culture**. La Confédération pourrait promouvoir la création d'une **Agence Culturelle Européenne** -tout-à-fait autonome et indépendante, y compris et principalement en ce qui concerne son budget et ses ressources financières, à laquelle elle conférerait la double tâche (1) de créer une Fédération Européenne des institutions et acteurs culturels et (2) d'augmenter la synergie entre les différents programmes déjà existants au sein de chaque secteur culturel et de concevoir et mettre en oeuvre des actions nouvelles dans les secteurs où le besoin s'en ferait sentir, notamment dans les anciens pays communistes d'Europe.

La **Fédération Européenne des institutions et acteurs culturels** regrouperait les diverses associations européennes déjà actives dans les différents secteurs de la culture : Association européenne des éditeurs, Association européenne des libraires, des traducteurs, PenClub européen pour les écrivains, Association européenne des artistes plasticiens, des critiques d'art, des galeristes et marchands, etc.

La Confédération européenne disposerait ainsi dans le domaine de la culture de deux instruments, un de nature représentative -la Fédération- et l'autre à caractère opérationnel -l'Agence-, autonomes quant à

leur budget et leur fonctionnement, mais qui lui permettrait d'atteindre à travers eux les objectifs que la Confédération se serait fixés.

La présentation aux Assises de Prague d'une construction de ce type, qui n'existe encore nulle part, et qui serait accompagnée d'un programme d'actions concrètes à portée politique (développement de l'économie de marché, consolidation des valeurs et des pratiques démocratiques) serait susceptible, avec l'appui financier de la BERD, de calmer les inquiétudes auxquelles nous venons de faire allusion et de prouver son utilité dès le lancement.

Quant à la dimension politique de la Confédération, elle pourrait, dans un premier temps, trouver son expression comme cela a précédemment été évoqué, dans trois fonctions majeures :

- en servant de Chambre de coordination et de concertation aux diverses institutions intergouvernementales européennes et aux blocs sous-continentaux ;
- en servant de plate-forme opérationnelle aux régions et aux collectivités locales européennes qui, malgré l'existence de l'Assemblée des Régions d'Europe et de la Confédération des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, ne sont pas encore parvenues à établir entre elles des coopérations réellement effectives, à l'exception de quelques exemples isolés. Un cadre politique axé sur des actions concrètes et conçu dans une perspective non contraignante, c'est-à-dire à géométrie variable, pourrait donc leur convenir sans susciter de réactions négatives de la part des Etats ;
- en servant d'instrument de représentation globale à la Grande Europe.

J.V.B.

\* \* \*

Tel. (44-71) 49.60.06.60

José VIDAL-BENEYTO

" Paris . 42. 89. 10. 26

Fax " 42. 89. 34. 83

Berd - 28 Av. Hoche - 75008 Paris

Strasbourg, le 16 avril 1991

M. Jacques ATTALI  
Président,  
BERD,  
4 Broadgate  
LONDON ECMM2Q5, City

Monsieur le Président,

Comme prévu, j'ai rencontré M. Musitelli le 12 avril dernier.

Une longue conversation de deux heures et demie m'a permis de m'identifier avec les orientations actuelles de la Confédération et de commencer à considérer la façon la plus efficace de nous y insérer.

Une conversation téléphonique avec M. Pissaloux m'a permis de préciser les deux domaines dont vous souhaitez que je m'occupe, à savoir :

- la promotion des activités culturelles (notamment le développement des Industries de la Culture et de la Communication) ;
- la participation à la mise en oeuvre de certaines activités futures de la Confédération.

Pour concrétiser définitivement la forme institutionnelle que pourrait revêtir ma collaboration avec vous, il m'a proposé un nouveau rendez-vous à LD, le 23 avril prochain, en présence de M. Paijmans.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

José VIDAL-BENEYTO

Strasbourg, le 16 avril 1991

M. MUSITELLI  
Conseiller auprès du Ministre d'Etat/  
Ministre des Affaires Etrangères  
Chargé de la Confédération Européenne  
Ministère des Affaires Etrangères  
37 Quai d'Orsay  
75007 PARIS

Cher Monsieur,

Suite à notre si agréable et utile conversation du 12 avril dernier, je me permets de vous adresser, comme convenu, l'ensemble du Rapport que j'ai préparé à l'attention de M. Jacques Attali au mois de décembre dernier et qui comprend quatre annexes. Dans les annexes 2 et 3 vous trouverez des éléments assez complets sur la coopération culturelle en Europe en 1989. Il me semble garder toute son actualité et refléter les tendances et les pratiques dominantes de l'espace culturel européen.

Dans les prochains jours je vous enverrai un Memorandum reprenant les points essentiels évoqués lors de notre entretien.

Je tiens à vous remercier de votre invitation à participer au travail de réflexion que vous êtes en train de mener ainsi que pour la qualité de l'accueil que vous avez bien voulu me réserver.

Veillez croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes meilleures salutations.

José VIDAL-BENEYTO

Strasbourg le 16-IV-91

Musicien Pierre BIRNBAUM

50 rue de Corvisart

75003 PARIS

Cher Pierre,

Ci-joint le petit texte dont je t'avais parlé lors de  
notre dernier RV, avec quelques éléments liminaires sur la post-démocratie.  
Il conviendrait de reprendre dans le cadre de ta propre réflexion ce que  
tu jugeras utile et d'en faire la présentation de notre future réunion de  
l'Escomial. Deux feuillets, maximum trois, devant l'affaire.

Comment vont tes contacts ? J'ai RV, lundi à Milan, avec  
VECCA et j'ai déjà l'accord d'ALEKSANDER SMOLAR pour le Pologne  
et de Mihaly BIHARI pour la Hongrie. Le côté espagnol est aussi  
assuré. Manquent Rawls et Tennant, ainsi que le yougoslave KOSTUMIC,  
ou son coéquipier CAVOSKI. As-tu pu parler avec Bellmer, Uffe,  
David Miller, Barber (Pateman) Taylor et Pizzorno ?

A très bientôt avec mes amitiés

José Vidal-Beneyto

## RAPPORT

**Objet :** Confédération Européenne

**Date :** 16 avril 1991

**De :** José VIDAL-BENEYTO

**A :** M. Jacques ATTALI  
M. MUSITELLI

La construction européenne se trouve aujourd'hui confrontée à **quatre** grands **défis** de nature politique :

- les **affirmations** des **minorités nationales** ethnoculturelles, dont les aspirations politiques, et la modification des frontières qu'elles impliquent, mettent gravement en danger la stabilité du continent ;
- l'**émergence** d'ensembles ou de **blocs sous-continentaux**, formés par un certain nombre d'Etats européens, aux objectifs politiques non encore précisés mais avec une volonté de protagonisme très déterminée (la Pentagonale, l'ensemble formé par les pays Baltes, etc.) ;
- la nécessité d'**octroyer** une **reconnaissance européenne** à haute valeur institutionnelle aux pays de l'**Europe Centrale et Orientale**, qui ne peut pas être, pour les années à venir, celle de membres de la Communauté Economique Européenne ;
- le besoin de disposer d'une **instance à haute valeur symbolique**, qui puisse légitimement **représenter**, dans le concert mondial, **l'Europe** dans son ensemble.

Il faut donc, dans une considération purement politique, qu'une instance internationale européenne puisse surmonter ces quatre obstacles et répondre de façon satisfaisante aux problèmes qu'ils soulèvent.

Deux institutions sembleraient susceptibles d'intervenir par rapport à ces problèmes : la CSCE et le Conseil de l'Europe.

La présence des Etats-Unis et du Canada dans la première donne une tonalité particulière à toute action de nature spécifiquement européenne qu'elle pourrait entreprendre et lui interdit en tout cas d'assumer pleinement la fonction de représentation de l'ensemble européen.

Quant au Conseil de l'Europe, les derniers avatars concernant la dimension parlementaire de la CSCE, de même que la parcimonie des Etats en ce qui concerne une augmentation de ses ressources, prouvent qu'il pâtit toujours malheureusement d'un déficit de légitimation politique qui rend problématique le fait qu'il puisse remplir les fonctions que présupposent les quatre défis cités.



La conclusion qui semble s'imposer est donc celle de l'opportunité de promouvoir la création d'une nouvelle institution : la Confédération. Elle se heurte néanmoins à trois objections qui commencent déjà à être avancées :

- la première est d'ordre **politique** : une Confédération Européenne où figurerait l'URSS sans les Etats-Unis sera difficilement acceptable par ces derniers.
- la seconde est de nature **institutionnelle** : il ne faut pas de nouvelle institution européenne parce que son action risque de faire double emploi et d'interférer avec le travail des autres organisations déjà existantes (UEO, CSCE, CEE, CE, etc.).
- la troisième est d'ordre **budgétaire** : la création d'une nouvelle bureaucratie viendrait gréver les budgets nationaux déjà trop sollicités au niveau international européen.

A ces objections pourrait s'ajouter une certaine allergie à la créativité institutionnelle de la France, assez virulente chez certains Etats européens.

Ces dernières considérations, les très courts délais dont on dispose jusqu'à la présentation du projet de Confédération, tout comme la nature même de l'évènement prévu pour le lancement -les Assises de Prague-, conseillent de donner un caractère éminemment **non gouvernemental** aux premières propositions et de les présenter plutôt comme ayant la vocation essentielle de **représenter les sociétés civiles européennes** et d'en être l'instrument privilégié.

En conséquence il conviendrait de proposer comme un de ses principaux objectifs la création d'un **ensemble rassemblant différents groupes d'acteurs sociaux réunis par secteurs thématiques**. Si la Confédération décidait par exemple de s'attaquer en priorité aux domaines de l'énergie, des transports et des communications, de l'environnement et de la culture, elle pourrait promouvoir la constitution de Conseils ou de Groupements des principales catégories d'opérateurs pour chacun des domaines cités.

Si nous prenons plus spécifiquement le domaine de la culture, cela se traduirait par la création d'une Fédération Européenne des acteurs culturels à laquelle adhéreraient les différentes associations européennes pour chacun des sous-secteurs de la culture, soit l'Association Européenne des Editeurs, l'Association Européenne des Ecrivains, celles des traducteurs, des libraires, des artistes plasticiens, des critiques d'art, des galeristes et marchands etc.

Chaque domaine demanderait bien entendu la création d'un groupement qui réponde à sa nature et à sa spécificité. L'ensemble de tous ces groupements aurait une représentativité indiscutable par rapport aux sociétés civiles européennes. Il pourrait en outre devenir un outil décisif pour la conception et la mise en oeuvre d'actions concrètes dans les pays périphériques de l'Europe, notamment ceux de l'Europe Centrale et Orientale.

Une construction de cette nature, qui n'existe encore nulle part, et qui serait accompagnée d'un programme d'actions concrètes à portée politique (développement de l'économie de marché, consolidation des valeurs

et des pratiques démocratiques) serait susceptible, avec l'appui financier de la BERD, de calmer les inquiétudes auxquelles nous venons de faire allusion et de prouver son utilité dès le lancement.

Il ne faudrait pas pour autant limiter la Confédération au seul volet sociétaire. La dimension politique pourrait dans un premier temps trouver son expression dans une double fonction :

- servir de Chambre de coordination et de concertation pour les diverses institutions intergouvernementales européennes et les blocs sous-continentaux ;
- servir de plate-forme opérationnelle pour les régions et les collectivités locales européennes qui, malgré l'existence de l'Assemblée des Régions d'Europe et de la Confédération des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, ne sont pas parvenues à établir entre elles des coopérations réellement effectives, à l'exception de quelques exemples isolés. Un cadre politique axé sur des actions concrètes et conçu dans une perspective non contraignante, c'est-à-dire à géométrie variable, pourrait donc leur convenir sans susciter de réactions négatives de la part des Etats.

D'un point de vue opérationnel, et pour répondre à l'objection d'ordre budgétaire, il serait opportun de proposer dans un premier temps un Secrétariat rotatif, à la charge du pays assurant la Présidence, et extrêmement léger et flexible quant à sa nature et ses effectifs.

José VIDAL-BENEYTO

Strasbourg, le 26 avril 1991

M. MUSITELLI  
Conseiller auprès du Ministre d'Etat/  
Ministre des Affaires Etrangères  
Chargé de la Confédération Européenne  
Ministère des Affaires Etrangères  
37 Quai d'Orsay  
75007 PARIS

Cher Monsieur,

Comme prévu je vous adresse ci-joint un Memorandum dans lequel je reprends et développe les principaux éléments relatifs au projet d'une Confédération Européenne que nous avons évoqués lors de notre rendez-vous du 12 avril dernier.

Il ne s'agit, bien évidemment, que de quelques hypothèses de départ qui demandent à être précisées, complétées et approfondies.

Dans l'exemple concernant la dimension culturelle, je me réfère, comme vous le verrez, aux projets de création d'une Agence Culturelle et de mise en oeuvre d'une Fédération européenne des institutions culturelles dans le cadre de ma collaboration avec M. Jacques Attali.

Veillez croire, Cher Monsieur, à l'expression de mes meilleures salutations.

P.J. 1

10 rue Sainte Odile  
67000 STRASBOURG  
Tél. 88.25.72.28

José VIDAL-BENEYTO

Strasbourg, le 16 juin 1991

Monsieur Jacques ATTALI  
Président,  
BERD  
6 Broadgate  
G.B. - LONDON ECMM2QS - City

**Objet : Confédération/Assises de Prague**

Monsieur le Président,

Les Assises de Prague, et leurs résistances/réticences institutionnelles, à l'oeuvre surtout au sein de la 6ème Commission, sont venues conforter notre option de base. La Grande Europe, si elle doit être, sera le résultat de la conjonction des volontés et des efforts des sociétés civiles et des Etats européens. Les premières devront sonner le départ et ouvrir la marche ; les seconds accompagner le mouvement et lui donner une forme définitive à l'arrivée. Dynamisation des acteurs, synergies sociales et actions concrètes sont donc apparues comme les modalités de travail à privilégier au cours de cette première phase. Dans cette perspective, culture et environnement constituent une voie royale pour faire progresser la Confédération.

Dans la Commission de la Culture, dont j'ai été élu Président, nous avons relativement bien travaillé en dépit d'une participation trop nombreuse, de l'hétérogénéité du groupe et du vedettariat de ses membres. Je me permets de vous adresser, ci-joint, la liste de ses participants et le rapport final. Comme vous pourrez le constater j'ai réussi, avec la collaboration précieuse de Michelle Gendreau-Massalou, Edgar Morin et Hélène Ahrweiller, à ce que les actions proposées coïncident avec le programme que nous nous proposons de réaliser.

Par ailleurs j'ai été mandaté, en tant que Président, pour créer, dans le cadre du Projet de Confédération et sur la base de la Commission, qui devra, à cet effet, être élargie et complétée, une Assemblée de la Culture européenne susceptible de rassembler les personnalités les plus éminentes dans les différents domaines de la culture. Ce mandat représente, me semble-t-il une légitimation utile pour notre future Agence et la possibilité de nous associer, voire même éventuellement d'intégrer ce nouvel organe.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

P.S. Ma femme m'a dit vous avoir aperçu lors du discours du Président Mitterrand mais je n'ai pas réussi à vous joindre à Prague.

LE GROUPE DE TRAVAIL - "CULTURE"  
LISTE DES PARTICIPANTS

M. José VIDAL - BENEYTO - Président	Espagne
M. Antonin J. LIEHM - Rapporteur	Tchecoslovaquie
Mme. Hélène AHRWEILLER	France
M. José-Louis BALBIN	Espagne
M. Gérard BATLINER	Lichtenstein
Mme. Brynja BENEDIKTSOTTIR	Islande
M. Ion CARAMITRU	Roumanie
M. Alain COBLENCÉ	France
M. Axel CORTI	Autriche
M. Alain DECAUX	France
M. Ahmed DOGAN	Bulgarie
Mme. Wanda GAWRONSKA	Pologne
Mme. Michele GENDREAU-MASSALOUX	France
M. Bernardino GOMES	Portugal
M. le Baron Jacques GROOThAERT	Belgique
M. Alexander Iakovlev	URSS
M. Hisanori ISOMURA	Japon
M. Ismael KADARE	Albanie
Sir. John KENDREW	Royaume Uni
M. le Cardinal KOENIG	Autriche
M. Domokos KOSARY	Hongrie
Mme. Ionna KUCURADI	Turquie
M. Léon KOJEN	Yougoslavie
M. Jean - Marc LEGER	Canada
Mgr. Per LOENNING	Norvege
Mme. Marta MESZAROS	Hongrie
Mme. Pilar MIRO	Espagne
M. Edgar MORIN	France
M. Cees NOOTEBOOM	Pays - Bas
M. Athanase PAPANDROPOULOS	Grece
M. Dmytro PAVLYCKO	Ukraine
M. David PETERSON	Canada
M. Ilya PRIGOGINE	Belgique
M. Mihai SORA	Roumanie
M. Rebelo de SOUSA	Portugal
M. Stig STROMHOLM	Suede
M. Fumihiko SUZUKI	Japon
Mme. Eva SWEDENMARK	Suede
M. Vitali TRETIAKOV	URSS
M. Raymond WEBER	Conseil de l'Europe
Mgr. Damian ZIMON	Pologne
Mme. la Comtesse de BOURBON-BUSSET	France
Mme. Melina MERCOURI	Grece
M. Andrej WAJDA	Pologne
M. Jacek WOZNIAKOWSKI	Pologne
Mme. Sylvie GERMAIN	France
Mme. Soňa SZOMOLÁNYIOVA	Tchecoslovaquie
M. Patrick TALBOT (obs.)	France
M. P. Antoine HURE (obs.)	France
M. J. Rupnik (obs.)	France
Mme. Blaga DIMITROVA	Bulgarie
M. Grggy KONRAD	Hongrie
Mme. Vebeki SPERLING	Danemark

José VIDAL-BENEYTO

Strasbourg, le 18 juin 1991

Monsieur Jean MUSITELLI  
Conseiller auprès du Ministre d'Etat/  
Ministre des Affaires Etrangères  
Chargé de la Confédération Européenne  
Ministère des Affaires Etrangères  
37 Quai d'Orsay  
75007 PARIS

Cher Monsieur,

Les Assises de Prague, et leurs résistances/réticences institutionnelles, à l'oeuvre surtout au sein de la 6ème Commission, sont venues conforter notre option de base. La Grande Europe, si elle doit être, sera le résultat de la conjonction des volontés et des efforts des sociétés civiles et des Etats européens. Les premières devront sonner le départ et ouvrir la marche ; les seconds accompagner le mouvement et lui donner une forme définitive à l'arrivée. Dynamisation des acteurs, synergies sociales et actions concrètes sont donc apparues comme les modalités de travail à privilégier au cours de cette première phase. Dans cette perspective, culture et environnement constituent une voie royale pour faire progresser la Confédération.

Dans la Commission de la Culture nous avons relativement bien travaillé en dépit d'une participation trop nombreuse, de l'hétérogénéité du groupe et du vedettariat de ses membres. Les actions concrètes proposées dans le Rapport final ont, me semble-t-il, la double condition d'être très spécifiques, donc opérationnelles, et de correspondre à des créneaux encore à occuper.

Comme vous le savez, j'ai été mandaté, en tant que Président, pour créer dans le cadre du Projet de Confédération et sur la base de la Commission -qui devra à cet effet être élargie et complétée-, une Assemblée de la Culture Européenne susceptible de rassembler les personnalités les plus éminentes dans les différents domaines de la Culture. Je me permettrai de reprendre contact à cet égard avec vous avant les vacances.

Je ne voudrais pas terminer sans vous dire le rôle capital qu'a joué M. Christophe de Voogd dans le fonctionnement de la Commission de la Culture. Notre réussite, si réussite il y a, doit beaucoup à ses capacités, sa détermination et son enthousiasme. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir lui transmettre, au nom de la Commission et au mien propre, nos plus vifs remerciements.

Je pense qu'à Prague nous nous sommes mis en marche... vers la Confédération. Je suis de ceux qui sont décidés à ne pas s'arrêter. Et qui vous doivent de s'être rencontrés "en européens confédéraux".

Avec un grand merci, veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes plus cordiales salutations.